



CYCLE DE QUALIFICATION / FORMATION

« Politique d'attribution et rééquilibrage de l'occupation du parc social dans les projets de renouvellement urbain »

13,14 et 15 septembre 2022 en présentiel à l'IREV

1 journée post formation en distanciel le 6 décembre 2022

Contexte

A partir des années 90, plusieurs mesures législatives et réglementaires dans le champ du logement et de la politique de la ville (loi Besson, loi SRU...) prônent le renforcement de la mixité sociale comme un enjeu prioritaire pour les Quartiers concernés par la politique de la ville. Leur objectif est d'endiguer **la ségrégation urbaine et ses effets sur la cohésion sociale**.

La création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) par la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine en 2003 a permis de poser le premier **cadre du rééquilibrage de l'offre sociale souhaité**.

Cependant les bilans du premier programme de rénovation urbaine engagé ont mis en exergue « des effets en demi-teinte » sur l'occupation sociale des quartiers.

Depuis 2014, plusieurs dispositions sont venues réformer en profondeur la gestion de la demande et des attributions (Lois Ville et cohésion urbaine, ALUR, Égalité et Citoyenneté, ELAN). Elles offrent **une nouvelle assise aux intercommunalités** pour réunir les conditions d'un meilleur équilibre territorial et veiller à l'égalité d'accès au logement social.

En complément, le nouveau Règlement Général de l'ANRU est venu mettre en cohérence ces ambitions avec la programmation habitat du NPNRU.

Ces perspectives impliquent **d'appréhender les logiques de spécialisation à l'œuvre qui sont spécifiques à chaque territoire** et qui supposent de s'interroger sur la fonction attendue du parc social conservé, requalifié ou non, en fonction des caractéristiques de l'occupation sociale de départ et des leviers apportés par les projets de renouvellement urbain selon trois grands axes d'interventions :

- L'offre de logement ;
- Les attributions ;
- Les différentes politiques d'accompagnement transport, équipements (en particulier éducatifs), gestion et sureté urbaines...

L'entrée en phase opérationnelle du NPNRU et le suivi de la réforme des attributions ont permis de procéder à de premiers constats qui démontrent la nécessité de **poursuivre le travail d'appropriation du cadre législatif et d'interconnaissance des acteurs** afin de consolider ces stratégies renouvelées en matière d'habitat et de peuplement.

Ainsi, les travaux de l'Agence Nationale du Contrôle du Logement Social montrent que le seuil fixé par la loi de 25 % des attributions hors QPV pour les ménages du 1er quartile est atteint par 10 % des EPCI en 2019¹. Sur les Hauts-de-France **8 % des EPCI ont dépassé le seuil des 20 %² mais aucun n'atteint les 25 % fixés par la Loi Egalité Citoyenneté³**.

Ces chiffres ainsi que l'étude qualitative⁴ menée par l'ANCOLS étayent les difficultés d'atteindre les objectifs imposés à l'échelle des intercommunalités. **La technicité des nouveaux outils** issus du cadre juridique induit « *une évolution des pratiques quotidiennes des agents en charge des attributions qui nécessite un temps d'adaptation* »⁵. Le milieu de la recherche académique vient également mettre en évidence un phénomène de résistance sur le relogement des ménages les plus pauvres parfois caractérisés comme « indésirables »⁶.

¹ [Bilan](#) 2020 de l'ANCOLS des attributions de LLS

² Ibid p. 9 : 3 EPCI sur 40 ont atteint la tranche située entre 20 et moins de 25 % d'attributions hors QPV

³ Source : [présentation](#) DREAL Hauts-de-France

⁴ ANCOLS, « Étude qualitative sur l'obligation d'attributions de logements sociaux situés en dehors d'un quartier prioritaire de la politique de la ville à des ménages modestes » (2021).

⁵ Ibid. p. 28

⁶ Par exemple, la recherche « Attribution Pouvoir Intercommunal » coordonnée par le laboratoire Triangle vient mettre en évidence, par l'intermédiaire d'entretiens semis-directifs, que les politiques de peuplement entraînent de fait une catégorisation via des critères de « désirabilité ».

Modalités de la formation

La formation **proposée par l'IREV** est réalisée en partenariat avec **l'Ecole du Renouvellement Urbain et l'Union Régionale de l'Habitat**.

Pour l'ERU, Francis RATHIER, *sociologue, expert en politiques de mixité sociale (Bers)* sera le formateur référent, accompagné de deux autres experts : Fanny Lainé Daniel, socio-urbaniste et Christophe Noyé, géographe. L'URH interviendra et sera représentée durant le cycle.

La formation aura lieu sur 3 jours **les 13, 14 et 15 septembre dans les locaux de l'IREV** :

135 Boulevard Paul Painlevé,
Immeuble Arboretum,
59000 Lille

Elle sera suivie d'une **journée « post formation » en distanciel le 6 décembre 2022**.

Les supports pédagogiques seront fournis aux participants. Ces supports seront enrichis en fin de cycle d'une capitalisation.

Public visé

Afin de travailler sur des outils utiles au territoire, les inscriptions privilégieront les territoires où plusieurs institutions, en mode projet, pourront se mobiliser pour le cycle.

L'objectif ici est notamment de pouvoir favoriser l'échange entre professionnels :

- ✓ Des **collectivités territoriales** (services habitat et renouvellement urbain des intercommunalités et communes)
- ✓ Des **bailleurs sociaux**
- ✓ Des **services de l'Etat**

Conditions d'accès

Services de l'Etat	Organismes logement social	Collectivités locales
Prise en charge par l'ANCT	Prise en charge par l'USH	Si l'EPCI ou la commune pilote du contrat de ville est membre du GIP IREV : prise en charge IREV Si l'EPCI ou la commune pilote du contrat de ville n'est pas membre du GIP IREV : 150 € par jour de formation.

Inscriptions sur le site de l'IREV en ligne

[Lien d'inscription](#)

L'IREV centralise les inscriptions via un formulaire en ligne, un bulletin d'inscription sera adressé afin de valider l'inscription auprès de l'ERU. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **31 août 2022**.

Renseignements : Karima Elkhadiri ou Morgane Petit contact@irev.fr /03.20.25.10.29 (Standard)

PROGRAMME DU CYCLE DE QUALIFICATION

« Politique d'attribution et rééquilibrage de l'occupation du parc social
dans les projets de renouvellement urbain »

Mardi 13 septembre 2022	
ACCUEIL : 9H15/9H30	
9H30/9H45	<p>PRESENTATION DU PROGRAMME ET DE SES OBJECTIFS (EN PARTICULIER CELUI DE LA CAPITALISATION DE LA FORMATION ET DES EXPERIENCES)</p> <p>Tour de table, recueil des attentes des stagiaires : « Pour une formation réussie »</p>
SÉQUENCE 1 9H45/12H30	<p>1/ ELEMENTS DE CADRAGE</p> <p>1.1 LES ENJEUX EN QUESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le peuplement des quartiers et plus largement du logement social Du bilan du PNRU aux attendus de l'ANRU pour le NPNRU <p>1.2 LA MIXITE SOCIALE : UNE CATEGORIE DE L'ACTION PUBLIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Politique de la ville : du développement social au renouvellement urbain Différentes approches de la mixité sociale et politiques mises en œuvre par le passé Un principe d'intervention mis en question <p>1.3 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <p>Alice COLLET Chargée de mission cohésion sociale et gestion urbaine Direction de la Stratégie et de l'Accompagnement des Acteurs / ANRU</p> <p><i>Francis RATHIER (Formateur fil rouge), Fanny LAINE-DANIEL (socio-urbaniste FLD consultante)</i></p>
PAUSE DÉJEUNER	
SÉQUENCE 2 14H/15H30	<p>2/ UN NOUVEAU CONTEXTE : LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION</p> <p>2.1 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Les principes de la réforme (Vidéo DREAL PACA) <p>2.2 LES POLITIQUES DE PEUPLEMENT A L'HEURE DE LA REFORME DE LA GESTION DE LA DEMANDE ET DES ATTRIBUTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cadre législatif et réglementaire encadrant la gestion de la demande et des attributions : L'esprit de la loi, les documents à élaborer et les contenus attendus Les politiques intercommunales d'attributions : orientations et objectifs d'attribution Les nouveaux dispositifs introduits par la loi Elan : cotation de la demande, gestion en flux et CALEOL <p>2.3 LES POINTS CLEFS DE LA CONSTRUCTION DE LA POLITIQUE D'ATTRIBUTION</p> <ul style="list-style-type: none"> Le cadre partenarial de la CIL : son organisation et ses acteurs : approche globale et approche territorialisée La définition des orientations et des objectifs d'attribution Le plan d'action <p><i>Francis RATHIER, Fanny LAINE-DANIEL</i></p>
15H45/16H45	<p>ÉCHANGES A PARTIR DES SITUATIONS LOCALES DES STAGIAIRES (ECHANGES PREPARES EN AMONT PAR LES STAGIAIRES)</p> <ul style="list-style-type: none"> Contexte social / dynamique du marché Le cadre établi : CIA / PPGD Le renouvellement urbain <p><i>Francis RATHIER, Fanny LAINE-DANIEL et stagiaires</i></p>
16H45/17H15	<p>IDENTIFIER LES POINTS CLEFS QUI SE DEGAGENT DE LA JOURNEE ?</p> <p><i>Francis RATHIER et stagiaires</i></p>

Mercredi 14 septembre 2022	
ACCUEIL : 8H45/9H	
SÉQUENCE 3 9H/11H30	<p>3/ DEFINIR UNE STRATEGIE AU REGARD DES ENJEUX ET DES SPECIFICITES LOCALES</p> <p>3.1 LE PEUPEMENT DES QUARTIERS : DES DYNAMIQUES SPECIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dynamiques des quartiers et les effets structurels • Les quartiers « prioritaires » : des spécificités selon les contextes locaux <p>3.2 DE L'INTERVENTION SUR L'OFFRE A L'affIRMATION D'UN VOILET COMPLEMENTAIRE : LA STRATEGIE D'ATTRIBUTION POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les objectifs de rééquilibrage • Identifier les marges de manœuvre et les leviers mobilisables pour les attributions et les relogements • S'assurer de la bonne articulation entre les différents volets du NPRU et entre le NPRU et la politique d'attribution du territoire • ... <p>3.3 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric JULIAN Directeur du développement urbain / Tours Métropole Val de Loire <p><i>Francis RATHIER, Christophe NOYÉ (Géographe Cf. Géo)</i></p>
11H30/12H30	<p>ÉCHANGE A PARTIR DES SITUATIONS LOCALES DES STAGIAIRES</p> <p><i>Francis RATHIER, Christophe NOYÉ et stagiaires</i></p>
12H30/14H	PAUSE DÉJEUNER
SÉQUENCE 4 14hH/16H45	<p>4/ FAIRE DES ATTRIBUTIONS UN LEVIER POUR LA MIXITE</p> <p>4.1 LES LEVIERS D'INTERVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agir sur l'offre • Agir sur la commercialisation et les attributions <p>4.2 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arthur PASQUET Chargé de mission Habitat / Service PLH, programmation et peuplement / Direction de l'Habitat / Nantes Métropole <p><i>Francis RATHIER, Christophe NOYÉ</i></p>
16H45/17H15	<p>IDENTIFIER LES POINTS CLEFS QUI SE DEGAGENT DE LA JOURNEE ?</p> <p><i>Francis RATHIER et stagiaires</i></p>

Jeudi 15 septembre 2022	
ACCUEIL : 8H45/9H	
SÉQUENCE 5 9H00 / 12H30	<p>5/ FAIRE DES RELOGEMENTS UN LEVIER POUR LA MIXITE</p> <p>5.1 DES OBJECTIFS NORMES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un levier pour l'objectif de mixité • Des indicateurs nationaux, des cibles à définir localement • Une échelle « agglomération » • Le relogement : une étape dans la mise en œuvre des politiques locales ? <p>5.2 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Morgane THEAU Responsable renouvellement urbain / Grand Avignon <p><i>Francis RATHIER</i></p>
12H30/14H	PAUSE DÉJEUNER
SÉQUENCE 6 14H/16H	<p>6/ CONSTRUIRE SA FEUILLE DE ROUTE</p> <p>6.1 TMOIGNAGE D'UN ACTEUR ET EXEMPLES D'INTERVENTIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sylvie RUIN Directrice de l'Union Régionale pour l'Habitat Hauts-de-France <p>6.1 PRÉCISER LA STRATEGIE D'ATTRIBUTION POUR LE RENOUVELLEMENT URBAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser les objectifs de rééquilibrage • Identifier les marges de manœuvre et les leviers mobilisables pour les attributions et les relogements • S'assurer de la bonne articulation entre les différents volets du NPRU et entre le NPRU et la politique d'attribution du territoire • ... <p>CETTE PARTIE EST INTERACTIVE AVEC LES STAGIAIRES QUI MOBILISERONT LEUR EXPERIENCE ET SAVOIR-FAIRE POUR PRODUIRE LEUR FEUILLE DE ROUTE SUR LE SUJET (TRAVAIL EN PETITS GROUPES)</p> <p><i>Francis RATHIER et stagiaires</i></p>
16H/17H	<p>ÉVALUATION DE LA FORMATION</p> <p>Retour sur les attentes initiales et leur satisfaction</p> <p><i>Francis RATHIER et stagiaires</i></p> <p>Questionnaire d'évaluation de l'ERU</p> <p><i>ERU et stagiaires</i></p> <p>ANTICIPER LA JOURNEE POST-FORMATION</p>

2/ Journée Post formation

La post formation vise un double objectif de :

- Points sur des éléments d'actualité ;
- Renforcement les acquis de la formation en faisant un retour sur la mise en œuvre concrète par chaque stagiaire des apports des trois jours initiaux de formation et par un travail préalable de leur part permettant notamment d'identifier les points de difficulté qui persistent concernant les notions, méthodes et outils abordés dans la formation et leur mobilisation dans les missions et fonctions de chacun ;
- Stabiliser les points clefs pour une capitalisation.

6 décembre 2022	
ACCUEIL : 9H15/16h (en distanciel ou présentiel)	
SÉQUENCE 7 9H15/16H30	7/ RENFORCER SES ACQUIS ET APPROFONDIR SES CONNAISSANCES 1.1 RETOUR SUR L'ACTUALITE <ul style="list-style-type: none">• Évolutions des cadres juridiques et réglementaires concernant les politiques d'attribution et de gestion de la demande et du NPNRU 1.2 RETOURS D'EXPERIENCES <ul style="list-style-type: none">• Présentation par chacun des stagiaires<ul style="list-style-type: none">• De la mise en œuvre des acquis de la formation dans ses missions et fonctions et les points de difficulté rencontrés• Travail préparatoire proposé par les formateurs• Échanges et approfondissements 1.3 ÉLARGISSEMENT DES CONNAISSANCES <ul style="list-style-type: none">• Sur la base de sujets définis préalablement concernant les thématiques de la politique d'attribution et les stratégies d'attribution et de relogement des NPRU 1.4 POINTS CLEFS POUR UNE CAPITALISATION REGIONALE <ul style="list-style-type: none">• Retour sur ce qui a été retenu lors de chacune des journées• Les points clefs et expériences à mettre en avant• Les interrogations qui demeurent <p><i>Francis RATHIER, Christophe Noyé, Fanny LAINE-DANIEL</i></p>

Renseignements :

**Karima ELKHADIRI**

Chargée de mission - Pôle Prévention des Discriminations

03 20 25 46 95

06 74 53 35 37

k.elkhadiri@irev.fr

Ou

**Morgane PETIT**

Directrice

03 20 25 10 29 (standard)

03 20 25 61 52 - 06 07 75 84 23

m.petit@irev.fr